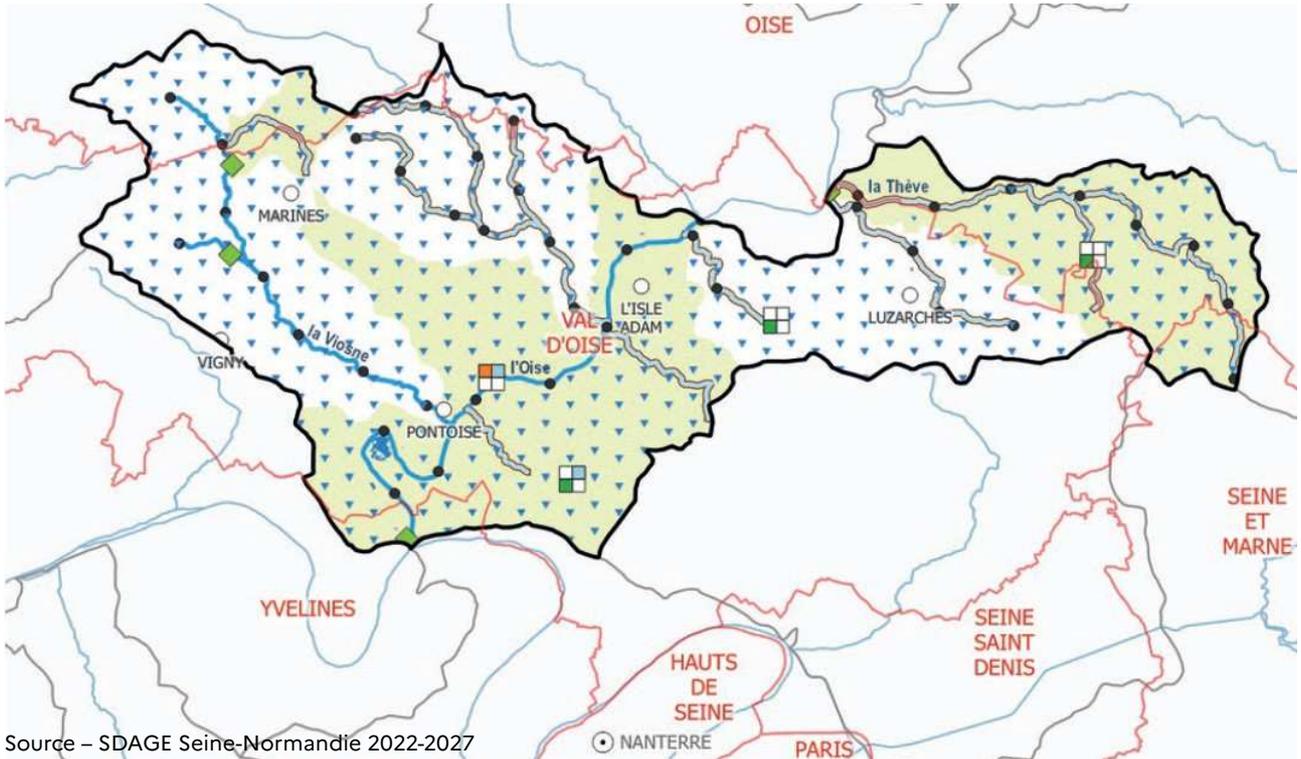


Confluence Oise (IF.3)

Enjeux

1/ Contexte



Source – SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

L'unité hydrographique « Confluence-Oise » se situe au Nord de l'Île-de-France, sur les départements du Val-d'Oise (95), de l'Oise (60), et des Yvelines (78). Les masses d'eau identifiées par le SDAGE sont les suivantes :

- 13 masses d'eau superficielles (cours d'eau) : L'Ysieux, l'Oise du confluent de l'Esche à la Seine, le ru de Presles, le ru du Vieux Moutiers, le ru de Liesse, le Sausseron, le ravin de Theuille, le ru de Frouville, la Viosne, le ruisseau d'Arnoye, le ruisseau de la couleuvre.
- 4 masses d'eaux souterraines : Éocène et craie du Vexin français, Alluvions de l'Oise, Éocène du Valois, Craie du Vexin Normand et Picard.
- 1 masse d'eau superficielle artificielle : La base de plein air et de loisirs à Cergy-Neuville.

Cette unité hydrographique est un territoire inclus dans 2 Parcs Naturels Régionaux : Vexin français et Oise-Pays de France. La rivière Oise constitue un axe majeur de développement marqué par la présence de zones urbanisées de part et d'autre de ses rives qui se densifient à l'approche de la confluence avec la Seine. Cette vallée draine 13 cours d'eau dont le Sausseron et la Viosne en rive droite. Les cours d'eau en rive gauche de l'Oise ont un report de délai pour l'atteinte du bon état écologique. Les milieux subissent des pressions générées par l'agriculture, source de pollutions en amont par les pesticides et les nitrates pour la masse d'eau souterraine Craie du Vexin Normand et Picard. Cette pollution provient également des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales via de mauvais branchements ainsi que des risques de débordements de réseaux suite au ruissellement pluvial.

2/ Problématique sur le territoire du Val-d'Oise

L'UH « Confluence-Oise » est composée d'une partie du territoire rural du département au travers des plateaux agricoles et vallées fertiles du Vexin français ainsi que du Pays de France mais aussi de l'une des parties très urbanisées qui est la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Les masses d'eau concernées sont répertoriées dans le tableau ci-après :

Masse d'eau	Etat actuel (Etat du précédent PAOT)	Objectif état écologique SDAGE 2022-2027 (Objectif 2016-2021)	Objectif état chimique SDAGE 2022-2027 (Objectif 2016-2021)	Dérogation	
Oise (aval de l'Esches) FRHR228A Ru de Theuville FRHR228B-H2269200 Ruisseau de la couleuvre FRHR229-H2286000	Moyen (Moyen)	Moins strict 2027 (Bon état 2015)	Bon état atteint (Bon état 2015)	Report 2033	
La Thève FRHR227	Moyen (Moyen)	Moins strict 2027 (Bon état 2027)			
Ru de Liesse FRHR228A-H2278000	Moyen (Moyen)	Moins strict 2027 (Bon potentiel 2027)			
L'Ysieux FRHR227-H2246000 Ru de Presles FRHR228A-H2261000 Ru du vieux Moutiers FRHR228A-H2271000 Le Sausseron FRHR228B Ru de Frouville FRHR228B-H2269400 La Viosne FRHR229	Moyen (Moyen)	Moins strict 2027 (Bon état 2021)			
Ruisseau d'Arnoye FRHR229-H2282000	Moyen (Moyen)	Bon état atteint (Bon état 2015)			Bon état atteint (Bon état 2015)
Base de plein air et de loisirs de Cergy-Neuville FRHL26	Bon (Bon)	Objectif de bon potentiel écologique et de bon état chimique à 2015			
		Objectif état quantitatif SDAGE 2022-2027 (Objectif 2016-2021)	Objectif état chimique SDAGE 2022-2027 (Objectif 2016-2021)	Dérogation	
Éocène et craie du Vexin français FRHG107	Bon (Bon)	Bon état atteint (Bon état 2015)	Moins strict 2027 (Bon état 2027)	Non dérogation	
Alluvions de l'Oise FRHG002	Bon (Bon)	Bon état atteint (Bon état 2015)	Bon état atteint (Bon état 2015)		
Éocène du Valois FRHG104	Médiocre (Médiocre)	Bon état atteint (Bon état 2015)	Bon état 2027 (Bon état 2015)		

Un travail important reste à faire pour restaurer la qualité écologique globale. En zone urbaine, les actions suivantes seront à mener sur les réseaux d'assainissement :

- Limitation des rejets directs des eaux usées au milieu naturel et l'amélioration des capacités des STEP et de leur fonctionnement constituent une priorité.
- La gestion et le traitement du ruissellement urbain ou rural à la source sont nécessaires pour limiter la pollution par temps de pluie et gérer quantitativement l'eau.
- Pour ce qui est de l'industrie et l'artisanat, les principales actions à conduire seront la connaissance et la maîtrise des polluants rejetés aux réseaux d'assainissement des collectivités à travers la mise en place des conventions de rejet entre le gestionnaire des réseaux et le pétitionnaire.

En zone rurale des actions dans le domaine agricole et auprès des collectivités sont à mettre en place pour protéger les captages du SDAGE ou du Grenelle présent sur l'UH. Cela vise aussi bien les nitrates que les pesticides. Un effort important de sensibilisation et d'information est à faire pour que les cours d'eau et leurs annexes hydrauliques soient considérés comme des écosystèmes importants à préserver qui rendent de nombreux services environnementaux directs ou indirects. C'est pourquoi les axes de travail seront :

- La restauration du fonctionnement écologique imposée par la réglementation ainsi qu'une restauration ou un entretien différent de ceux menés jusqu'à présent.
- La préservation des zones humides, l'UH présente de nombreux fonds de vallées encore peu urbanisées, le chantier est très important et il faut sensibiliser les maîtres d'ouvrage concernés par cette thématique.
- Le développement de la gouvernance dans le domaine de l'eau.

3/ Objectif à atteindre à horizon 2027

Pour les six prochaines années, la MISEN du Val-d'Oise souhaite focaliser son action sur l'ensemble du chevelu hydrographique. Elle conduira des actions visant à :

- Respecter les impératifs réglementaires des rejets par temps de pluie.
- Poursuivre les efforts afin de tendre vers l'objectif DCE pour les rivières dont le délai d'atteinte de l'objectif écologique est l'horizon 2027.

Stratégie de la MISEN

1/ Leviers disponibles

Afin d'avancer sur ces objectifs à atteindre ces six prochaines années, la MISEN peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'action proactive de plusieurs collectivités territoriales qu'il s'agit d'encourager, telle que celle des syndicats comme le SIARP, le SIAVOS, le SIARE qui ont en gestion une grande partie des territoires urbains dans le Val-d'Oise et notamment sur les rejets industriels et les mauvais branchements.
- L'action réglementaire des services de l'État pour accompagner les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de façon à ce qu'ils soient compatibles avec le respect des objectifs du SDAGE.
- Les financements de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dont le 11^e programme et les financements du Conseil Départemental du 95.
- L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau.
- Les Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) qui sont élaborés autour d'un programme d'actions sur les territoires à enjeux prioritaires, définis dans le cadre d'une stratégie territoriale.

2/ Objet(s) prioritaire(s)

Pour les six prochaines années, la MISEN Val-d'Oise concentrera son action sur :

- L'amélioration du traitement et de la collecte des eaux usées.
- La restauration du fonctionnement écologique des cours d'eau et leur affluent.
- La constitution des nouvelles instances syndicales dans le cadre de la GEMAPI.

4/ Acteurs concernés (pilotage et coordination)

La DDT est chef de la MISEN, le Service de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Accompagnement des Territoires en est l'animateur. Le pôle eau, rapporteur de la mise en œuvre de la DCE, assure la coordination des actions inscrites dans le PAOT qui sont pilotées par un ou plusieurs acteurs parmi lesquels l'AESN, l'ARS, la DRIEAT, l'OFB, la Chambre d'Agriculture, les PNR, les collectivités etc.

Actions retenues

Action n°1

Action :	Assainissement : Maîtrise du ruissellement	N° OSMOSE : H0014927
Pilotage	Service rapporteur : DDT 95	Maître d'ouvrage : SIAVOS
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input checked="" type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : Suivi des travaux du SIAVOS pour l'étude concernant la maîtrise du ruissellement. Secteurs Mesny et Coppée Échéance : <input checked="" type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	HR228A - L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	
Indicateur de réalisation	Phasage de l'étude : Diagnostic, Rapport, propositions et choix de scénarios	

Action n°2

Action :	Agriculture : Mise en œuvre des programmes d'actions sur les AAC des captages prioritaires	N° OSMOSE : 0197680, 0197737
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : SIEVAM (cellule animation)
Objectif principal	<input checked="" type="checkbox"/> protéger <input checked="" type="checkbox"/> restaurer <input type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - captage prioritaire de Santeuil - captage prioritaire de Chars Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masses d'eau	HG107 - Éocène et craie du Vexin français	
Indicateur de réalisation	Mise en œuvre des actions des CTEC	

Action n°3

Action :	Assainissement : Amélioration de la collecte des EU	N° OSMOSE : I-H0012732, I-H0014861
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : SIARP, SIARE, SIAVOS
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - Conformité des branchements domestiques - Autosurveillance des systèmes de collecte - Suivi des déversements
		Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	FRHR228AH227800 - ru de liesse, FRHR228A - l'Oise, HR229 - la Viosne.	
Indicateur de réalisation	Nombre de branchements mis aux normes, nombre de conventions de déversement	

Action n°4

Action :	Assainissement : Amélioration traitements de STEU	N° OSMOSE : 0319287, 0319288, 0319289
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : SIARE, Communes
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : Suivi des projets de STEU suivants : - Amélioration de traitement STEU de Maffliers et Belloy en France - Création- reconstruction STEU Chauvry et Nerville-la-Forêt - Réhabilitation STEU Brignancourt
		Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	HR228A-H2261000 - ru de Presles, HR228A-H2271000 - ru du vieux moutiers, HR229 - la Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	
Indicateur de réalisation	Étapes réglementaires (DUP, Expro, DLE), Mise en chantier, nombre de STEU réalisées	

Action n°5

Action :	Milieux : Restauration du fonctionnement écologique et entretien	N° OSMOSE : 0319282 ; 0319210 ; 0319212
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : SMAVV, SYMABY, SMBO
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input checked="" type="checkbox"/> restaurer <input type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - Mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Viosne, du Sausseron et du ru de Liesse - Travaux de restauration des affluents de l'Oise - Restauration de l'Ysieux
Masse d'eau	HR229 - la Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu), FRHR228A-H2278000 - ru de Liesse	Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Indicateur de réalisation	Linéaire de travaux réalisés	

Action n°6

Action :	Milieux : Restauration continuité écologique	N° OSMOSE : 0199915, 0199916
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : SMAVV
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input checked="" type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - ROE57550 – Moulin de Noisemont - ROE57594_ROE57595_Moulin de Santeuil - Seuil de Brignancourt (non ROE)
Masse d'eau	HR229 - la Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Indicateur de réalisation	Nombre d'AP de modification de statuts et nombre de délibérations des intercommunalités.	

Action n°7

Action :	Assainissement : Révision SDA	N° OSMOSE : 0197681
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : SIARP
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input checked="" type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - SDA de la vallée du ru de Presles (St-Martin du Tertre, Maffliers, Nerville, Presles) - SDA de Santeuil
		Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	HR229 - la Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	
Indicateur de réalisation	Nombre de SDA validés	